

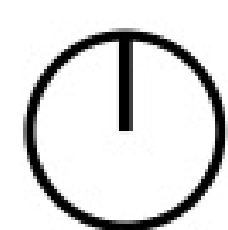


PLU
Plan local d'urbanisme

Département de la Savoie
Commune de
Moras en Valloire

Règlement graphique n° 1

Antoine Gaspard
Agence Urban'Ag



Légende

Zones urbaines

- Zone UA
- Zone UB
- Secteur UBh
- Zone UL
- Zone UI

Zones à urbaniser

- Zone AUa
- Zone AUah
- Zone AUil

Zones agricoles

- Zone A
- Secteur Aa
- Secteur Ai

Zones naturelles

- Zone N
- Secteur Ns
- Secteur Ni

- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés
- Secteur de manoirs protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur de cours d'eau protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur de retenue protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur de bas-mans protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur de mare protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Cône de vue protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Édifices patrimoniaux protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Objets pouvant faire l'objet d'un changement de destination désignés au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Enlèvement commercial protégé au titre de l'article L151-14 du code de l'urbanisme
- Zone de dangers très graves pour la vie humaine (F13)
- Zone de dangers graves pour la vie humaine (F1)
- Canalisation de transport de matières dangereuses

Édifices patrimoniaux

Numéro	Édifice
1	Porte Meyne
2	Porte Muzel
3	Lavoir
4	École
5	Maison natale de Maurice Savin
6	Maison Quarrée
7	Maison du Gouverneur
8	Vieille fontaine
9	Église Notre-Dame de l'Assomption
10	Madone

